

Année internationale de l'enfant : les enfants au travail

Autor(en): **Grandjean, Martine**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **67 (1979)**

Heft [11]

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Année internationale de l'enfant

Les enfants au travail

En pleine période de vacances, au mois d'août dernier, le chiffre inavouable de 52 millions d'enfants au travail a été lancé par le Bureau International du Travail et abondamment repris et commenté par les media. Et quand on dit 52 millions, c'est sans compter les 42 millions d'enfants qui travaillent sans rémunération aucune, généralement dans l'exploitation familiale, pas plus que les 7 millions d'enfants « à leur compte » (cireurs de chaussures, petits revendeurs, etc.).

Artisans, ouvriers, paysans, vendeurs de rue, au marché ou chez le boutiquier du coin, laveurs de voiture, rouleurs de « bidis », tailleurs, fabricants d'allumettes, coursiers, domestiques... ce ne sont là que quelques-uns des métiers de ces enfants de moins de quinze ans. En fait, ils peuvent pratiquement exercer — et ils exercent — toutes les professions (non qualifiées, évidemment) des adultes.

Pire, parfois ils le font mieux. C'est notamment le cas des petites Marocaines de 7-8 ans (l'âge d'admission au travail dans ce pays est de 12 ans) dont les doigts encore fins glissent mieux et plus vite sur les métiers à tisser les tapis que ceux des femmes plus âgées. Et dans le Cachemire indien, également célèbre pour la finesse de ses tapis (et pour cause !) la demande grandissante fait fleurir le travail des enfants. Pour ce travail délicat, il faut du temps, de l'imagination et de la concentration. Imaginez qu'un enfant tissant du matin jusqu'au soir n'aura complété que 2,5 cm d'un tapis d'un mètre sur deux. Il faut trois à quatre mois pour terminer un tapis sur lequel une équipe de deux à quatre enfants aura travaillé régulièrement et à plein temps. Et cela le plus souvent dans une arrière-salle à l'abri des inspecteurs trop curieux, exigüe, sans aération et où les conditions d'hygiène et d'éclairage sont déplorables.

Le Cachemire n'est pas seul en cause. De tous les pays du monde, l'Inde est le plus touché et reçoit la palme en la matière puisqu'on y reconnaît officiellement (!) 20 millions d'enfants au travail (un peu moins de 10 % de la population indienne enfantine).

Keshar a neuf ans. Il travaille au déversoir de Nagpur : *Chaque jour, je remue ces ordures. C'est mon travail. Je cherche du verre, du papier, des ferrailles, du plastique. Mes frères m'ont appris comment faire. Eux, ils le font depuis longtemps et ils savent ce qui se vend bien. Je donne l'argent à mon père et je garde 3 piastres (Fr. 2,50) pour moi. Il n'y a pas d'autre moyen de se procurer de l'argent. J'ai quatre frères qui font aussi le tri des ordures*.

Travailler pour aider la famille à survivre...

Les enfants du tiers monde travaillent le plus souvent pour permettre à la famille de survivre. Le travail agricole constitue le gros de l'utilisation de la main-d'œuvre enfantine. Dans les campagnes, en effet, les enfants sont tout naturellement partie de l'exploitation familiale et font comme tout le monde la cueillette, le repiquage ou la traite. Les plus pauvres, enfants de paysans sans terre, travaillent avec leurs parents comme journaliers ou saisonniers chez un propriétaire terrien qui engage toute la famille pour une période donnée.

Alvaro travaille dans une ferme en Colombie : *« Je préférerais évidemment aller à l'école, mais ma famille a besoin d'argent, alors il faut bien que je travaille de 7 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Quand je serai grand, j'irai travailler en ville, ça c'est beaucoup plus gai »*.

Le travail en ville n'a pourtant pas que des bons côtés, surtout le travail indépendant. Pour les travailleurs de rue, de La Paz à Delhi, de Dakar à Naples ou à Paris (eh oui), un souci constant, une menace permanente : la police. Ecoutez plutôt Julia, la petite marchande de fruits et légumes de Lima : *« Je n'aime pas quand les hommes de la police montent dans le camion où est déposée la marchandise et qu'ils prennent en chasse les ambulantes et confisquent leur marchandise. Ils courent aussi après*

les enfants, les vendeurs de rue comme moi. Il y en a un qu'on a surnommé Le Gorille et l'autre Le Canard aveugle. S'ils nous attrapent, on perd tout. Quand ils arrivent et qu'ils commencent à nous pourchasser, on se cache derrière les arbres là-bas en dehors de marché ».

... ou pour lui échapper ?

A ses heures perdues, Jacquot, petit banlieusard français, lave des voitures au parking du supermarché. Comme Julia, il détaille sans demander son reste à l'approche de l'uniforme. Tout Français qu'il est, Jacquot n'est pas seul de son espèce. Les « p'tits boulots » ne vous tombent pas du ciel et Jacquot et ses copains se livrent une concurrence serrée, qui caddy, qui plongeur, qui serveur le mercredi et les week-ends, etc. En France et dans de nombreux pays européens, si ces enfants travaillent, c'est généralement en dehors des heures d'école.



Office national suisse du tourisme.

Dans les pays occidentaux, les estimations d'enfants au travail avoisinent le million, le cas le plus flagrant étant l'Italie, où vit — l'exemple vaut d'être cité — « le plus jeune pensionné du travail du monde » en la personne d'un enfant de 11 ans qui, ayant perdu sa main dans une scierie, touche aujourd'hui 400 francs par mois au lieu des 20 qu'il gagnait en travaillant !

Selon le niveau socio-économique de la famille, les motivations des enfants varient : appui financier, certes, mais aussi évasion, de l'école « qui ne sert à rien puisque de toutes façons on ne trouvera pas de travail après », évasion de la famille aussi, et de la promenade du dimanche. Et, enfin, l'illusion de faire comme les adultes, autre formule du « si on jouait à papa et maman ? ».

Entre le coup de main et le travail, des frontières troubles

Pour les enfants qui travaillent dans le cadre familial, le problème est plus délicat. Où s'arrête le service, où commence l'exploitation ? La petite fille qui prend complètement en charge les soins aux frères et sœurs plus jeunes, l'entretien du ménage et/ou la préparation des repas pendant que sa mère travaille est-elle exploitée ?

Pour beaucoup, le fils du boulanger qui aide à la vente après l'école ou le dimanche n'est pas si mal loti. Il apprend la vie sur le tas et en douceur. Et le fils du garagiste qui non seulement aime bien la mécanique mais en plus déteste l'école où il n'apprend rien ?

Que ce soit dans le tiers monde, où il est, pour l'heure, carrément impossible de supprimer, légalement parlant, le travail des enfants, où que ce soit dans le monde développé où la crise et le chômage tendent à faire reflourir la « combine » qui rapporte quelques sous (les enfants ramènent de l'argent à la famille et les patrons les paient moins cher qu'un ouvrier, même clandestin), on se demande actuellement s'il ne faudrait pas édicter des lois imposant un contrôle sévère et strict des conditions dans lesquelles travaillent les enfants plutôt que de prononcer une interdiction absolue, ce qui, expérience faite, n'entraîne qu'une transgression de la loi et, par conséquent, un travail d'autant plus incontrôlable qu'il est clandestin.

Le Principe IX de la Déclaration des Droits de l'enfant stipule, entre autres, que : « **L'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint un âge minimum approprié ; il ne doit en aucun cas être astreint ou autorisé à prendre une occupation ou un emploi qui nuise à sa santé ou à son éducation ou qui entrave son développement physique, mental ou moral.** »

En général, les législations nationales interdisent le travail des enfants jusqu'à l'âge de fin de scolarité obligatoire (entre 13 et 16 ans). Mais si cela vaut pour le travail dans l'industrie, il n'en va pas de même pour les enfants employés dans l'agriculture, l'entreprise familiale et le service domestique, secteurs nettement moins bien protégés par la loi et dans lesquels travaillent la majorité des enfants.

Martine Grandjean

Billet de la paysanne

Consommation et politique agricole

La récente émission « A bon entendeur » sur les huiles végétales a jeté un discrédit nuisible sur l'huile de colza. Dans les milieux agricoles, plusieurs voix se sont élevées contre certaines insinuations et on a essayé de remettre l'huile « suisse » à sa bonne place. Sachant dorénavant que l'acide érucique supposé néfaste n'existe plus, même pas en traces dans l'huile de colza, et que, par conséquent, cette huile est aussi pure et aussi largement utilisable que ses concurrentes offertes sur le marché, la ménagère va-t-elle cesser de bouder ce produit indigène ?

Il faudra du temps. En effet, une émission de TV aussi frappante que celle de Mme C. Wahli s'imprime dans l'opinion des spectateurs. On enregistre une image, elle fait son chemin, on en parle, on la développe, elle prend des proportions plus importantes que celles qui lui sont propres, et les rectifications, toutes scientifiques et claires qu'elles soient, passent inaperçues. D'ailleurs cette émission n'a pas frappé seulement l'huile de colza, mais directement toute l'agriculture : un produit agricole qui favorise l'économie et la politique agricoles, donc méprisable. On a beaucoup parlé à un certain moment d'aflatoxine, contenue dans le lait. Cette toxine provenait du tourteau d'arachide, aliment des vaches laitières, et se retrouvait dans le lait de ces vaches. Quelques vaches d'ailleurs étaient nourries en partie avec cet aliment qui est devenu contrôlé par la suite. Malgré tout, le lait seul contenait de l'aflatoxine. Et l'huile d'arachide ? Non ?

Notre pays devrait avoir faim, ou simplement se trouver plongé dans une crise, alors l'huile de colza, le lait, tous les produits agricoles du pays, si méprisés, prendraient de la valeur. Pourra-t-on à ce moment nourrir toute la population ? Les paysans suisses ne devraient produire que lorsque l'importation ne fonctionne plus... en attendant, ils peuvent gentiment vivoter sans encombrer les marchés.

Quand donc comprendra-t-on dans tous les milieux consommateurs que la paysannerie suisse travaille pour le bien du pays, qu'elle lui est nécessaire, comme la nourriture est nécessaire pour vivre, que sans elle, certaines situations deviendraient pénibles. Par conséquent : vivons en Suisse, achetons et consommons suisse ; ceci non pas pour soutenir la politique agricole, mais pour assurer notre avenir.

Josiane Petitpierre



Nouvelles de l'ASF

L'éducation des filles et les programmes scolaires

En 1966/68, l'ASF avait déjà fait une vaste étude en analysant les horaires scolaires des 25 cantons. Elle eut un succès considérable ; beaucoup de cantons ont depuis changé leurs programmes scolaires. Dix ans après, la Commission d'éducation de l'ASF a décidé non pas de compléter l'enquête de 1968, mais d'entreprendre une nouvelle étude. C'est pourquoi la publication de cette étude a été quelque peu retardée.

Celle-ci vient de sortir de presse. On peut la commander au prix de Fr. 5.50 à l'adresse ASF, 60 Winterthurerstr., 8006 Zurich.

De cette brochure, il ressort que les filles dans certains cantons, Soleure par exemple, ont jusqu'à 220 heures de mathématique en moins durant la scolarité obligatoire. Mais par contre dans le domaine activités créatrices, travaux à l'aiguille, enseignement ménager, jardin scolaire, chant etc., les filles ont jusqu'à 800 heures de plus que les garçons (SO, AR, AI, UR, OW).

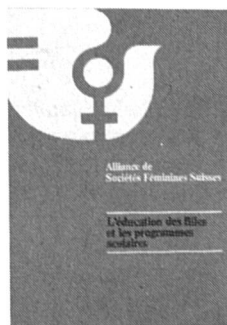
Par contre l'instruction religieuse et la seconde langue nationale sont enseignées sans discrimination de sexe dans toute la Suisse.

Dans sa conclusion, l'Alliance de sociétés féminines suisses fait remarquer :

La vie de la plupart des femmes est aujourd'hui encore soumise à des cycles très précis et leur biographie normale se distingue de celle des hommes par l'interruption de leur activité professionnelle. Ce n'est que par une planification objective et satisfaisante de la scolarité et de la profession que cette dernière atteint sa véritable valeur pour la vie future de la jeune fille, compte tenu de la durée et des conditions de travail ultérieures des femmes.

L'ASF ne lutte pas uniquement pour des horaires égaux ou de valeur égale, mais également pour des formes d'éducation ne menant pas absolument à des comportements ultérieurs spécifiquement inhérents à l'un ou l'autre sexe.

Une instruction de base étendue et diversifiée ainsi que la possibilité d'acquiescer ultérieurement des qualifications supplémentaires sont d'une importance primordiale pour la femme ayant interrompu sa carrière soit d'études, soit professionnelle.



Atelier d'expression corporelle

1, chemin des Clochettes (Champel et centre ville)

Relaxation - Imagination active à travers le mouvement libre - Recherche intuitive et personnelle de la danse

Pour enfants et adultes de tous âges, individuellement ou en petits groupes

Renseignements et inscriptions

Tél. 022/36 73 79 (entre 13 h. 30 et 14 h. 30 + soir)